



02 98 85 02 58  
Groupe Scolaire LES 2 RIVES  
LYCEE SAINT-JOSEPH  
Route de Pencran – BP 30819  
29208 LANDERNEAU cédex  
accueilstjo@les-2-rives.fr  
les-2-rives.fr



Année scolaire 2020-2021

**BTS ASSURANCE**  
**BTS BANQUE**

## (HARTE VESTIMENTAIRE)

Nous préparons les étudiants à leur future intégration en entreprise. Ces dernières ont des exigences de présentation physique et vestimentaire.

Aussi, dès le mois de septembre 2020, les étudiants devront **OBLIGATOIREMENT** s'habiller de façon professionnelle. Cela leur permettra une meilleure intégration dans le monde du travail.

### TENUE DE COURS

Les élèves s'abstiendront de porter (sous peine de sanction) :

- des vêtements laissant apparaître les sous-vêtements ou dénudant exagérément le corps (baggy, short, mini jupe..)
- des vêtements à connotation spécifique (gothique, militaire, etc..)
- des vêtements trop amples, trop courts, déchirés, délavés ou transparents
- le legging sera porté uniquement avec une tunique longue
- des vêtements de sport (survêtement)
- un maquillage excessif
- une coiffure extravagante
- des piercings trop voyants
- tout couvre-chef (casquette, bonnet...)

### TENUE PROFESSIONNELLE (en entreprise et lors d'interventions professionnelles)

En revanche, une tenue de ville compatible et en adéquation avec le métier d'assureur et de banquier est attendue. C'est-à-dire une tenue correcte et non négligée :

- chaussures de ville (pas de basket, de tennis de ville, de hauts talons)

**Pour les garçons** :

- chemises, polos, vestes de costumes ou blazer, pantalons foncés de coupe droite et ceinturés à la taille

**Pour les filles** :

- chemisiers, jupes ou robes mi-longues, pantalons,

La tenue ne se limite pas aux vêtements mais s'accompagne d'une attitude professionnelle. La politesse et la courtoisie sont des éléments de base de vie en collectivité. L'étudiant s'engage à avoir un comportement verbal et gestuel respectueux envers toutes les personnes participant à la vie de l'établissement : élèves, enseignants, personnels d'éducation, de service et d'administration.

Chaque éducateur ou enseignant se réserve le droit de faire des remarques ou de sanctionner un élève pour une tenue qui sera jugée incorrecte.

